



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	CGP PRIMAGAZ - Relais-vrac de Port-Jérôme
Adresse de l'établissement :	CD 173 76 330 Notre-Dame-De-Gravenchon
Activité de l'établissement :	Le site de Port-Jérôme est un relais-vrac dans lequel est stocké et transite du propane qui est de la famille des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés). Le produit est stocké dans un réservoir sous talus. L'approvisionnement du stockage est assuré exclusivement par une canalisation d'usine aérienne depuis la raffinerie ERSAF. Les expéditions sont effectuées au moyen de camions-citernes.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Non concerné.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les dangers associés aux accidents majeurs en lien avec les GPL sont l'inflammabilité, l'explosivité et le risque d'anoxie avec pour effets potentiels des brûlures, des effets de souffle, des blessures par projectiles, l'asphyxie.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<u>Trois scénarios peuvent être à l'origine de ces dangers</u> ➤ Le BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion) : explosion d'un réservoir. ➤ L'UVCE (Unconfined Vapour Cloud Explosion) et le VCE (Vapour Cloud Explosion) : explosion d'un nuage de gaz. ➤ Le Jet Enflammé : rejet de GPL qui s'enflamme dès la naissance de la fuite.

Démarche de réduction des risques

Des moyens techniques et organisationnels de prévention et de protection sont en place :

➤ **Moyens techniques (liste non exhaustive)**

- Surveillance permanente par une installation de détection gaz et flamme
- Réseau de boutons d'alarme générale,
- Présence d'automatismes à sécurité positive,
- Réseau incendie interne avec moyens d'arrosage pré-positionnés,
- Présence de capteurs de niveau, de pression et de température sur le réservoir,
- Dès qu'une anomalie est détectée, le site est mis en position de sécurité,
- Tous ces dispositifs sont régulièrement testés.

➤ **Moyens organisationnels :**

- Etude de dangers : Rédigée par l'exploitant, elle recense les risques encourus et leurs conséquences (y compris les plus improbables). Elle est remise à l'inspection des installations classées et a pour objectif notamment de déterminer les zones concernées par un éventuel accident.
- Système de Gestion de la Sécurité : ce système de management de la sécurité permet de suivre les actions menées pour la sécurité en général, notamment la formation, la maîtrise des opérations d'exploitation, la conception et la gestion des modifications, la gestion des sous-traitants, la gestion des situations d'urgence, la maintenance des équipements, le retour d'expérience, les audits et contrôles
- Plans d'urgence : il existe deux types de plans d'urgence qui font l'objet de programmes et de formations spécifiques :
 - Le Plan d'Opération Interne (POI) : il contient des dispositions opérationnelles applicables à l'intérieur de l'établissement pour la protection des personnels et des installations et pour la limitation de l'évolution des risques. Afin de mener à bien ces mesures, le site dispose de ses propres moyens ainsi que des renforts extérieurs (sapeurs-pompiers locaux, autres entreprises).
 - Le Plan Particulier d'Intervention : il prévoit les mesures applicables à l'extérieur de l'établissement pour la sauvegarde des populations et des biens exposés à un sinistre qui déborderait des limites du site. Il est déclenché par le préfet et est testé régulièrement.